

Déclaration relative à l'entrée en vigueur du statut d'occupation (Bonn, 21 septembre 1949)

Légende: Le 21 septembre 1949, André François-Poncet, Haut-Commissaire de la République française en Allemagne, John McCloy, Haut-Commissaire des États-Unis d'Amérique (USA) en Allemagne, et Sir Brian Hubert Robertson, Haut-Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne en Allemagne, déclarent l'entrée en vigueur du statut d'occupation de l'Allemagne et de l'appareil de contrôle tripartite de la Haute-Commission Alliée (HCA).

Source: Journal officiel de la Haute-Commission Alliée en Allemagne. 23.09.1949, n° 1. Bonn-Petersberg: Haute-Commission Alliée en Allemagne. "Déclaration relative à l'entrée en vigueur du statut d'occupation", p. 2.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/declaration_relative_a_l_entree_en_vigueur_du_statut_d_occupation_bonn_21_septembre_1949\\ -fr-8d451d60-5fb1-49f7-88cb-ffed7f5d7b28.html$

1/2

Date de dernière mise à jour: 03/07/2015

03/07/2015



Déclaration relative à l'entrée en vigueur du statut d'occupation (Bonn, 21 septembre 1949)

Attendu que les Gouvernements Militaires et Commandants en Chef des Zones d'Occupation française, américaine et britannique d'Allemagne ont, le 12 Mai 1949, porté à la connaissance du Président du Conseil Parlementaire de Bonn que le Statut d'Occupation était promulgué à la date de ce jour « que le Gouvernement de la République Fédérale Allemande sera établi au jour où les Corps Législatifs prévus par la Loi Fondamentale auront été mis en place et où le Président, le Chancelier et les Ministres Fédéraux auront été désignés et élus en application des dispositions de la Loi Fondamentale » et que « le Statut d'Occupation entrera alors en vigueur ».

Attendu que les conditions ci-dessus précisées ont été remplies et qu'il convient, dès lors, de déclarer officiellement l'entrée en vigueur du Statut d'Occupation.

Le Conseil de la Haute-Commission Alliée déclare, en conséquence, que le Statut d'Occupation entre en vigueur le 21 Septembre 1949.

2/2

Fait à BONN (Petersberg), le 21 Septembre 1949

A. FRANCOIS-PONCET

Haut-Commissaire de la République Française en Allemagne

John J. McCLOY

Haut-Commissaire des Etats-Unis d'Amérique en Allemagne

B.H. ROBERTSON

Haut-Commissaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne en Allemagne

03/07/2015